

**L'hon. M. Hees:** Nous voulons en décider.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Le gouvernement est sur le chemin de la dictature.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Le ministre me permettrait-il une question?

**M. Howard:** Vous l'avez déjà assez embarrassé.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

[Français]

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, quand on hurle comme des animaux, je n'entends pas très bien les questions qu'on me pose. Si l'on veut me poser des questions, je veux bien y répondre, mais beugler comme un troupeau, cela n'avance pas beaucoup la décision.

Les questions ne sont pas tellement pertinentes, si vous voulez...

[Traduction]

**Des voix:** Essayez donc.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[Français]

**L'hon. M. Trudeau:** J'aimerais continuer mon petit laïus, et je répondrai volontiers aux questions, s'il me reste du temps.

Je voudrais simplement essayer d'en arriver à la fin de ma démonstration. Si l'on nie à la Chambre l'autorité de décider les différences d'opinion fondamentales entre les deux principaux partis, on nie le parlementarisme, parce que c'est la règle de base, monsieur l'Orateur.

Je ne dis pas que nous avons raison, je ne dis pas que l'opposition a tort. Je dis qu'il y a une différence d'opinion et qu'on ne peut pas aller devant le peuple chaque fois qu'il y a une différence d'opinion. (*Applaudissements*)

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, je pense que je connais assez, maintenant, la mentalité de la Chambre pour savoir que si nous avions dit, lundi soir dernier, que nous avions perdu la confiance de la Chambre, et si nous avions, dans cette hypothèse, déclenché des élections générales, nous aurions entendu des cris de protestation énormes du côté de l'opposition. On aurait dit: Quoi! Ce gouvernement précipite des élections alors que le peuple n'en veut pas! Ou encore: Quoi! Ce gouvernement demande des élections parce qu'il a été battu seulement sur une question technique! Il

aurait fait la démonstration que la défaite de lundi soir, la semaine dernière, était une défaite purement sur une question technique.

Je ne vais pas répéter très longuement toutes les autorités. Je vais quand même les citer, parce que des honorables députés semblent ne pas les avoir en tête.

Beauchesne dit que lorsque...

[Traduction]

La motion portant troisième lecture peut être résolue par la négative, mais, comme on l'a exposé antérieurement, le vote ne porte pas un coup fatal à la mesure.

[Français]

C'est le commentaire 418.

Et Bourinot, à la page 648 de la 3<sup>e</sup> édition:

[Traduction]

Si une résolution contraire au projet de loi est adoptée ou si la motion: «Que le bill soit maintenant lu pour la deuxième fois» est simplement rejetée sur division...

[Français]

C'est ce qui est arrivé: c'est à la troisième lecture qu'il y a eu un vote négatif.

[Traduction]

... la mesure sera retirée du *Feuilleton*, mais on peut la réintroduire n'importe quand par la suite, vu que la Chambre a seulement décidé qu'elle ne devait pas alors être lue pour une deuxième fois, et l'ordre antérieurement adopté en vue de la deuxième lecture demeure valide.

**M. Alkenbrack:** C'était la troisième lecture.

**L'hon. M. Trudeau:** Permettez-moi de poursuivre ma lecture. Je cite Bourinot:

La même pratique s'applique pour tout le bill à toutes les étapes précédentes ou suivantes.

(*Applaudissements*)

J'aimerais maintenant vous citer Erskine May, une autre autorité reconnue; l'extrait se trouve à la page 571 de la 17<sup>e</sup> édition. On dit la même chose qu'il s'agisse de Bourinot, Beauchesne ou Erskine May. Voici le texte:

Si la question, Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois, est rejetée, un tel vote ne compromet pas nécessairement l'avenir du projet de loi. La façon la plus ordinaire de s'y opposer est donc de proposer un amendement reportant la troisième lecture à trois (six) mois, ou encore de proposer un amendement «motivé» contre la motion proposant une troisième lecture immédiate. L'adoption du premier amendement équivaut au rejet du bill, alors que si l'amendement «motivé» est adopté, il est peu probable que le bill passe à une étape ultérieure.

Je n'ai pas l'*Annuaire du Canada* ici mais, je le répète, il s'agit d'un détail de procédure.